

Lycée Français Jean Monnet

Avenue du Lycée Français - 9
1180 UCCLE

Service Sécurité/Prévention
Tél. : + 32 (0) 2.379.08.44

REGLEMENT DE CONSULTATION

1-1. Identification de l'organisme qui passe le marché

**AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
LYCEE FRANÇAIS JEAN MONNET
Avenue du lycée Français - 9 -
1180 UCCLE**

1-2. Objet et forme de la consultation

1-2.1. Objet du marché

Maintenance des installations électriques des sites du lycée français Jean Monnet

1-2.2. Lieu des prestations

Les prestations sont à réaliser

- Avenue du Lycée Français - 9 – 1180 Uccle
- Chaussée d'Alseberg – 1351 – 1180 Uccle

1-2.3. Procédure de consultation

La présente consultation est lancée suivant la procédure formalisée inspirée de l'appel d'offre ouvert.

1-2.4. Forme du marché

Marché Unique.

CCAG de référence : CCAG service (selon arrêté du 19 janvier 2009, JORF)

1-2.5. Descriptif des prestations à réaliser

Les prestations ont pour objectif la maintenance préventive et corrective des installations électriques des sites du lycée français Jean Monnet

Le titulaire doit réaliser les prestations suivantes (liste non exhaustive) :

- Maintenance préventive des installations HT.
- Maintenance préventive des installations BT.
- Maintenance correctives des installations HT.
- Maintenance corrective des installations BT.

1-2.6. Résiliation - litiges

Le CCAG service s'applique en cas de résiliation du marché.

1-3. Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité :

- > Le présent Règlement de Consultation, et annexes éventuelles, acceptées par l'entreprise, dont l'exemplaire original, conservé dans les archives du maître de l'ouvrage, fait seul foi.
- > Les cahiers des clauses techniques et ses annexes.

- La décomposition du prix global et forfaitaire.

1-4. Délai d'exécution – pénalités – Estimation du marché - Prix, révision et règlement des prestations

1-4.1. Durée du marché :

Ce marché est un marché basé sur un prix forfaitaire. Le marché est conclu pour une période d'un (1) an, reconductible deux (2) fois, par tacite reconduction, à date anniversaire, sans excéder une durée maximum de trois (3) ans.

La prestation débutera à compter du 01/09/2021

L'organisme contractant et le titulaire du marché peuvent décider de ne pas reconduire le marché à date anniversaire.

La décision de non reconduction devra être signifiée par voie postale avec accusé de réception trois (3) mois avant la date anniversaire du présent marché

1-4.2. Pénalités pour retard d'exécution

Les stipulations des dispositions administratives et techniques sont applicables.

1-4.3 Estimation du marché

Le marché est estimé, pour sa partie forfaitaire, à 15 000 € HT annuel.

1-4.3. Prix, révision et règlement des prestations

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application d'un prix mixte comprenant la prestation forfaitaire de base qui sera facturée sur 12 mois et les prestations supplémentaires facturées en fin de mois d'exécution de la prestation.

Les prix sont hors TVA et établis en tenant compte :

- Des dépenses liées aux mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé.
- De l'obligation faite aux entrepreneurs et à leurs personnels de se conformer aux consignes et règlements édictés par le Chef d'établissement, relatifs à la police et à la sécurité intérieure.
- Les prix seront annuellement révisés comme suit $P=P_0 \times S/S_0$

P= Prix du contrat révisé

P₀= Prix de base du contrat au mois 0 (mois d'établissement du contrat)

S= Indice santé à la date de facturation

S₀= Indice santé au mois 0

Il n'est prévu ni d'indemnité de dédit, ni d'indemnité d'attente.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliqué par la banque centrale européenne, majoré de sept points.

Les demandes de paiement devront obligatoirement comporter le numéro figurant sur la commande ou l'acte d'engagement.

1-5. Jugement des offres

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sera effectuée sur la base des critères pondérés suivants :

Prix : 100%

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve qu'il produise l'ensemble des certificats et attestations prévus dans les dispositions administratives et techniques dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de signature de l'avis de réception de la lettre l'informant qu'il est retenu

1-6. Allotissement

Le marché n'est pas alloti car l'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distincts (Art 32 de l'ordonnance du 23/07/2015).

1-7. Date limite de non reconduction du marché

En cas de non reconduction, celle-ci sera notifiée à l'entreprise 3 mois avant la date anniversaire du marché.

1-8. Modalités de présentation des candidatures et des offres

Adresse d'envoi des offres :

Les offres mentionneront l'objet du marché et seront présentées sous pli cacheté à l'adresse suivante :

Offre pour **Maintenance des installations électriques des sites du lycée français Jean Monnet**

Adresse postale :

Lycée Français Jean Monnet
Avenue du Lycée Français 9
1180 UCCLE

« Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis »

Contenu du pli :

Le pli contiendra les justificatifs du candidat :

- certificats de qualification : la capacité de l'entreprise peut être apportée par tous les moyens, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence du candidat à réaliser la prestation pour laquelle il concourt,
- effectifs moyens annuels du candidat en personnels en spécifiant le personnel d'encadrement,
- les pouvoirs de la personne habilitée pour engager la candidature
- la copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF). La fourniture de ce document ne donnera pas lieu au versement d'une prime
- les dispositions générales et techniques approuvées et signées de l'entreprise
- RIB ou IBAN
- l'attestation de visite des lieux.

Le délai pendant lequel les concurrents restent engagés par leurs offres est de **six (6) mois** à compter de la date limite de remise des offres.

1-9. Visite obligatoire des lieux

Les entreprises devront obligatoirement se rendre sur le site.

Les candidats prendront rendez-vous, au minimum 3 JOURS avant la date souhaitée, auprès de

M. Thierry MAILLARD : +32 2 379 08 44 – +32 499 756 976 - Mél : thierry.maillard@lyceefrançais.be

Pour pouvoir accéder sur le site, les candidats devront être munis d'une pièce d'identité (CNI) ou d'un passeport, qu'ils présenteront au poste de sécurité pour se voir remettre un badge d'accès.

1-10. Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée au jeudi 27 mai 2021 à 11 :30.

